

Découvrir ce qui est nôtre ! : en regardant la cathédrale... : [suite]

Autor(en): **Landry, C.-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **76 (1949)**

Heft 9

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-226976>

Nutzungsbedingungen

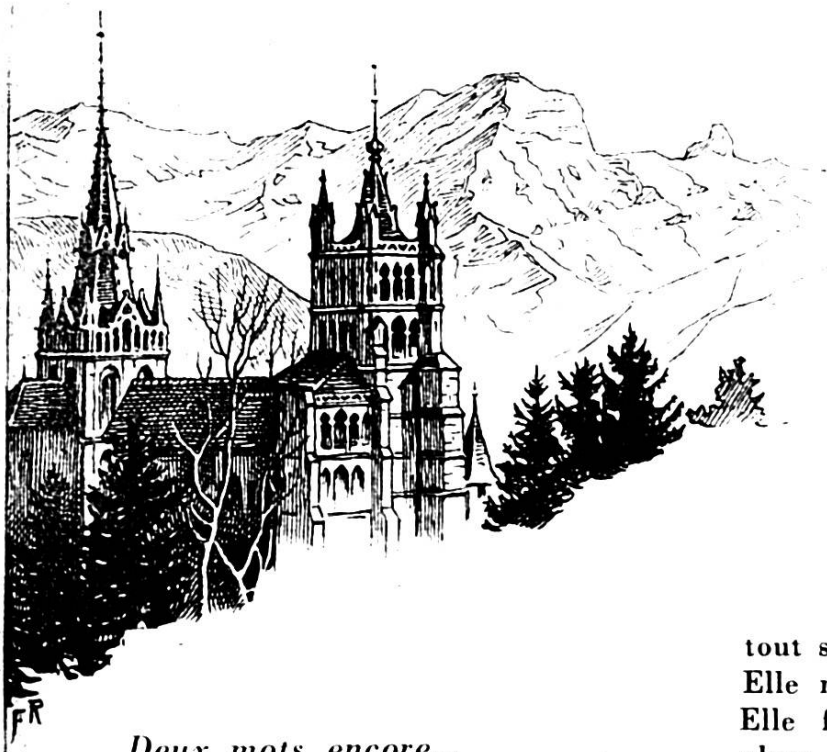
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Deux mots encore...

Le rédacteur du *Nouveau Conteur Vaudois* s'étant mis en chasse lui aussi au sujet de ma fameuse histoire d'un temps où la cathédrale risqua d'être démolie me signale ceci : Dans le *Guide de Lausanne* de Georges-Antoine Bridel et Maxime Raymond figure une note :

« 1536 invasion des iconoclastes qui transportèrent les trésors de Notre-Dame de la Cité à Berne. L'édifice fut laissé deux siècles et demi sans contrôle et sans soins. Il était à tel point dégradé et avait atteint à une telle décrépitude qu'il fut même question en 1766 de démolir la cathédrale et de la remplacer par une église plus petite. »

Je suis allé chercher dans le gros livre du curé Dupraz, où je ne trouve pas mention de ces faits. Par contre, je trouve, toujours autour des mêmes dates cette mention :

« Elle (la flèche) fut frappée par la foudre le 10 juin 1657. On lit dans le manuscrit Plantin qu'elle fut un tiers brûlée. De nouveau elle fut atteinte par le feu le 24 mai 1825 à une heure du matin et détruite jusqu'aux voûtes. Quelques années plus tard l'architecte Perregaux construisit une flèche plus élevée qu'elle ne l'était avant l'incendie. Mais

Découvrir ce qui est nôtre!

En regardant la Cathédrale...

par C.-F. Landry

tout son poids reposait sur la voûte du dôme. Elle menaçait de s'effondrer dans le chœur. Elle fut démolie et reconstruite suivant les plans de Viollet-le-Duc dans les années 1873 à 1879. »

J'ai cité la note entière parce qu'elle offre plusieurs intérêts. Je suis sûr qu'il y manque mention d'un incendie qui viendrait justement s'intercaler vers 176... et que j'ai souvenance d'avoir rencontré mentionné, dans le même temps que ma fameuse histoire d'entrepreneur de démolition, puisque c'était même à la suite de cet incendie, et devant les frais très élevés de reconstruction, que l'on avait trouvé cette solution bizarre.

Mais il y a encore dans cette note un point qui nous touche tous : la forme de la flèche. L'ancienne, celle de M. Perregaux est celle que nous voyons sur les vieilles gravures : quatre petits pans presque plats, puis une mince flèche vraiment flèche.

Enfin, revenant à mon sujet, et par un souci de trouver une vérité toujours mouvante, je me demande si vraiment la cathédrale était dans un état de délabrement si avancé.

Quand j'ai longuement travaillé à l'histoire de Davel, j'ai appris que ses parents s'étaient mariés dans la cathédrale (le Grand Temple). Quand il est venu à Lausanne, c'est encore au pied de ce Grand

Temple qu'il a fait former les faisceaux. Etait-ce vraiment au pied d'une ruine ? Je me le demande.

Cependant, le Manifeste de Davel (d'une actualité sur plusieurs points, qui jamais ne se dément) dit aussi :

« LL. EE., nos Souverains Seigneurs, ont remis aux villes et aux communes des biens d'église pour servir à l'entretien des édifices sacrés et des maîtres d'écoles, de même qu'au soulagement et au salut des pauvres, dont plusieurs périssent faute d'instruction. Mais, au lieu de suivre leur louable intention, au lieu de réparer proprement les églises, comme

la majesté du lieu le demande, ces villes et ces communes laissent tomber les temples en ruine, réunissent ces biens ecclésiastiques à leur domaine, et en font leur profit... »

Que veut dire Davel ? Vise-t-il Lausanne et son Temple ? Il est certain que la ville venait de réunir les biens ecclésiastiques, et qu'avec les beaux domaines de l'Evêque, elle aurait pu entretenir superbement la cathédrale.

Davel est malicieux, jusque dans ses derniers moments. C'est un Vaudois qui parle, et un Vaudois qui manie habilement le sous-entendu et les allusions.

Lettre au Syndic

Paris, le 25 avril 1949.

Cher papa,

Avant d'arriver à Paris, je pensais qu'il n'existait pas un pays où l'on plaisante plus les fonctionnaires que dans le nôtre. Je suis vite revenu de cette impression.

Les histoires les plus rosses qui circulent en Suisse sur cette imposante corporation ont presque l'air de compliments quand on les compare aux boutades françaises sur le même sujet. Il faut d'ailleurs reconnaître que si l'administration helvétique est surtout compliquée et encombrante, ce qui en soi n'est pas drôle, l'administration française par contre est cocasse naturellement, ce qui rend la tâche plus facile à ceux qui veulent la tourner en bourrique. Il suffit de récolter des histoires vraies, de les raconter sans rien y ajouter, pour se tailler de faciles succès de société sur le dos des fonctionnaires, qui sont, ce qui les différencie des nôtres, les premiers à en rire.

En voici un petit exemple :

Un industriel français fit un jour une demande à l'office des changes pour obtenir des devises américaines (c'est-à-dire des dollars) nécessaires à l'importation

d'une grosse quantité de câbles : vingt mille dollars environ. L'administration lui renvoya deux formules à remplir. Une pour l'obtention des câbles et une autre pour les emballages des dits câbles. L'industriel les annota consciencieusement et les renvoya à l'office des changes. Des mois se passèrent pendant lesquels l'industriel eut tout le loisir d'aller à la pêche aux écrevisses. Un matin, il trouva dans son courrier une lettre dont l'en-tête le remplit d'espoir. Elle portait la mention « Office des changes ». Il l'ouvrit fébrilement et lut avec satisfaction ce qui suit :

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir par la présente que votre demande de licence concernant l'obtention de devises pour achat de vingt mille dollars de câbles est refusée. Toutefois nous avons l'avantage de vous signaler que la licence No 2 concernant les emballages est accordée.

Veillez agréer, etc., etc.

Je te laisse à penser la tête du monsieur.

Je pourrais multiplier les anecdotes de cet ordre, mais on m'accuserait d'être mé-